



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	48	1	0

**OBJET : 03-2 - FINANCES - PRODUITS  
IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN  
CREANCES ETEINTES - BUDGET  
PRINCIPAL 2020 - APPROBATION**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :  
3125-20

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,  
Le 26/11/2020  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 30/11/2020  
Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale  
  
Par délégation du Maire  
L'attachée territoriale  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en  
date du 13/11/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge  
AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra  
BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M.  
Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa  
LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard  
DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie  
BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard  
MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme  
Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David  
SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL  
JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme  
Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD,  
M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme  
Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA,  
Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI,  
Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

### Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été  
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour  
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et à chaque exercice, le Trésorier Principal Municipal informe la collectivité des créances irrécouvrables à régulariser dont des créances éteintes.

Les admissions en créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique définitive qui s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement.

Pour l'année 2020, le budget Principal Ville de la Commune fait apparaître des créances éteintes pour insuffisance d'actif suite à une liquidation judiciaire prononcée par les tribunaux de commerces entraînant l'extinction de toutes les dettes des débiteurs ou pour effacement de dettes prononcées par les tribunaux d'instance dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, ces créances irrécouvrables peuvent être admises en créances éteintes.

La dépense correspondante sera passée au compte 6542 du budget Principal Ville.

L'incidence financière est la suivante :

- 53 032,14 € (cinquante-trois mille trente-deux euros et quatorze centimes) pour le budget principal.

**OUÏ CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** les admissions en créances éteintes, sur le budget principal pour le montant de 53 032,14 € (cinquante-trois mille trente-deux euros quatorze centimes) ainsi qu'arrêtées dans l'état joint à la présente délibération ;

- **AUTORISE** la réalisation de la dépense sur le compte 6542.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

FINANCES - PRODUITS IRRECOURVABLES - ADMISSIONS EN CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL 2020 - APPROBATION

**Date de transmission de l'acte :** 30/11/2020**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/11/2020**Numéro de l'acte :** 740239 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20201120-740239-DE**Date de décision :** 20/11/2020**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers